



Le SNES a appris ce samedi l'existence d'un élève atteint de tuberculose au collège de Dzoumogné. L'administration et l'infirmière elle-même n'ont été informées par le CLAD que ce vendredi de la situation médicale de cet élève. Selon le communiqué du principal datant **de vendredi 3 février** et adressé à tous les personnels, Il semble que cet élève se trouve désormais hors de danger et non contagieux. Mais tous les élèves et professeurs de la classe (ainsi que les membres de la vie scolaire qui le souhaitent) se feront dépister par groupe de dix dans 15 jours. Aucun autre dépistage n'est prévu pour le moment.

Le SNES a décidé d'écrire à Madame le Vice-Recteur dès dimanche 5 février, compte tenu de l'urgence, pour s'étonner du retard pris dans la communication aux personnels et aux usagers alors que l'élève en question fréquente l'établissement depuis **fin octobre 2016** : comment est-il possible qu'aucune information n'ait été transmise ?

Le SNES a demandé à Madame le Vice-recteur qu'il soit procédé à une information complète de la communauté éducative faisant état d'expertise médicale et de conseils, par exemple du médecin de prévention mais aussi l'ouverture des possibilités de dépistage à l'ensemble de ceux qui en feraient la demande au sein du collège.

La réunion d'urgence du CHSCT pourrait être une solution permettant que le médecin de prévention expose les risques liés à la présence de la tuberculose dans un établissement scolaire et les mesures à prendre ou à défaut une information par tout autre moyen qui serait ensuite diffusée aux personnels et aux usagers.

Malgré ces demandes de bon sens, nous n'avons obtenu qu'une réponse très parcellaire du Vice-Rectorat qui nous assure, d'une part que l'information a été portée à la connaissance de la communauté éducative par la direction du collège, ce que nous savions déjà, d'autre part qu'une cellule de dépistage est mise en place, information que nous avions là aussi.

En tenant compte des droits du malade, le SNES considère en conscience que la protection des personnels et des usagers mérite d'être traitée avec plus de considération. Les réponses du VR traduisent une réaction tardive à un problème connu depuis plusieurs mois. Pourquoi ne pas avoir réuni le CHSCT ? Et pourquoi ne pas avoir tenu informé dès le début la communauté éducative ?

Dans ce cas comme dans d'autres, le SNES estime que des instances comme le CHSCT permettent de procéder au rassemblement d'informations qui produiraient un effet d'apaisement plutôt que d'affolement. Comme toujours, le SNES estime que la défense de l'intérêt général passe par la transparence. C'est son absence qui crée les suspicions et les inquiétudes. C'est pourquoi il demande que des réponses complètes soient données par le VR à nos interrogations afin de rassurer la communauté éducative.